

L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE

RÈGLEMENT DU JEU CINESNOWCARD 2018

ARTICLE 1

La Société LA BOÎTE À OUTILS, dont le siège social est situé au 2 rue Raymond PITET à Grenoble (38030), organise, du 3 décembre 2018 au 6 janvier 2019 minuit inclus, un jeu « CINESNOWCARD – LA BOÎTE À OUTILS » dans les 16 magasins L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE énoncés ci-après : Echirolles, L'Isle d'Abeau, Albertville, Annecy, Chambéry/Bassens, Annemasse, Saint Martin d'Hères, Moirans, Thyez, La Tour du Pin, Saint Jean de Maurienne, Drumettaz, Amphion-les-Bains, Saint Julien en Genevois, Sallanches et Margencel.

ARTICLE 2

Ce jeu est réservé aux porteurs de la carte de fidélité de L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE : La Carte Sourire.

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Le personnel de la société et des sociétés ou particuliers intervenants dans cette opération ne peuvent participer à cette opération.

ARTICLE 3

Principe du jeu :

Nous avons envoyé gratuitement la CINESNOWCARD 2018/2019 par courrier à un total de 18 000 clients pour les 16 magasins au total. Un courrier d'accompagnement a été réalisé pour les remercier de leur fidélité.

Ce courrier comporte une participation à un jeu en ligne sur internet à l'adresse web suivante : **www.carte-sourire.fr**. Ce jeu est réservé aux détenteurs de Carte Sourire, identifiable par son nom et le numéro unique de la Carte Sourire qu'il possède. Le client doit être identifié sur le site pour participer.

Ce jeu permet de gagner un des 53 lots mis en jeu.

Les clients ont jusqu'au **6 janvier 2019 minuit** pour participer au jeu à cette adresse.

La participation par internet est limitée à un bulletin électronique par détenteur de Carte Sourire, identifiable par son nom et le numéro unique de la Carte Sourire qu'il possède.

Quand le détenteur de la Carte Sourire joue sur le site internet, sa participation lui est automatiquement confirmée par l'ouverture d'une fenêtre de confirmation.

Le renseignement du numéro de téléphone du détenteur de Carte Sourire est facultatif, si un détenteur de Carte Sourire ne veut pas donner son adresse email, sa participation est bien évidemment enregistrée pour le tirage du lundi 7 janvier 2019

Le tirage au sort aura lieu le **lundi 7 janvier 2019**. Il sera procédé au tirage au sort des 53 bulletins gagnants au total.

Les lots seront attribués par ordre de mise en jeu, tel qu'indiqué en bas de l'article 3 du présent règlement.

Les noms des gagnants seront affichés dans le magasin d'appartenance des clients (magasin dans lequel ils ont créé leur « Carte Sourire ») dès le **mercredi 9 janvier 2019**.

Les clients gagnants seront prévenus par courrier dans un délai de 15 jours suivant la date du tirage. Les lots seront envoyés directement aux clients gagnants.

2/ LES CADEAUX MIS EN JEU

53 cadeaux au total à gagner :

- **5 abonnements SKICHRONO**
- **1 paire de bâtons Flash lick carbone**
- **10 paires de bâtons B3 light Alu**
- **20 paires de chaussettes bio céramique**
- **1 forfait saison les 7 Laux**
- **1 forfait saison OZ / VAUJANY**
- **10 lots de 10 places de cinéma PATHÉ Grenoble Chavant et Echirolles**
- **5 lots de 10 places de cinéma au PATHÉ Chambéry**

La participation est limitée à un bulletin électronique par jour et par détenteur de Carte Sourire, identifiable par son nom et le numéro unique de la Carte Sourire qu'il possède.

ARTICLE 4

L'organisateur du jeu se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 5

La participation à ce jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement et la renonciation à toute poursuite contre l'organisateur et les autres sociétés et particuliers intervenant dans cette opération.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement seront tranchées souverainement par les organisateurs.

ARTICLE 6

LA BOÎTE À OUTILS se réserve le droit de remettre les dotations aux gagnants après contrôle et sous un délai de quinze jours.

L'ensemble des dotations bénéficie de la garantie en vigueur chez les fournisseurs.

ARTICLE 7

Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leur nom et adresse pour des articles publicitaires dans la presse quotidienne ou autres, sauf s'ils renoncent à leur lot.

ARTICLE 8

Une seule connexion au jeu donne à chacun des participants une chance de gagner un des 53 lots de l'ensemble de la dotation offerte.

Les demandes de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par participant (même nom et même adresse) pour toute la durée du jeu devront être adressées, par écrit, à l'adresse : LA BOÎTE À OUTILS, Grand Jeu CINESNOWCARD Carte Sourire, 2 rue Raymond PITET, 38030 Grenoble.

Le remboursement des frais de connexion est fait sur la base d'une connexion de 6 minutes à 0,22 euros TTC par minute en heure pleine, ou 0,12 euros par minute en heure creuse. Ce montant correspond à 6 minutes de connexion en communication téléphonique locale, temps qui est supérieur au temps suffisant pour l'ensemble du processus d'inscription, l'impression du règlement général, la prise de connaissance des conditions particulières du jeu, la validation de la participation au jeu.

En joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- La photocopie d'un justificatif d'identité ;
- Un justificatif de domicile en France ;
- Une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 30 jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique (ordinateur, modem, câbles, etc.) ne seront pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement. Les remboursements seront effectués dans la première quinzaine du mois suivant le mois de réception de la demande (cachet de la poste faisant foi).

ARTICLE 9

Ce règlement complet du jeu est déposé en l'étude de SCP C.RIVAL et J.NALLET, Huissiers de Justice associés, 8 rue Clot Bey - 38000 Grenoble.

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de LA BOÎTE À OUTILS, Grand Jeu CINESNOWCARD Carte Sourire, 2 rue Raymond PITET, 38030 Grenoble.

Grand jeu Cinésnowcard 2018/2019

Valeur des lots mis en jeu :

- 5 abonnements SKICHRONO : **30 €** (valeur unitaire)
- 1 paire de bâtons Flash lick carbone : **159,99 €**
- 10 paires de bâtons B3 light Alu : **69,99 €** (valeur unitaire)
- 20 paires de chaussettes bio céramique : **27 €** (valeur unitaire)
- 1 forfait saison pour LES 7 LAUX : **493 €**
- 1 forfait saison pour OZ / VAUJANY : **535 €**
- 10 lots de 10 places de cinéma PATHÉ Grenoble Chavant et Echirolles : **119 €**
(valeur unitaire d'un lot)
- 5 lots de 10 places de cinéma au PATHÉ Chambéry : **119 €** (valeur unitaire d'un lot)